



# POLICE DES VOIES URBAINES

## ÉPREUVE CYCLISTE

### CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ 3<sup>ème</sup> étape

#### Mardi 6 juin 2023

Le Maire de ST GERMAIN LAVAL, Loire,  
Vu les articles L.2212-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le passage de la course cycliste dénommée « critérium du Dauphiné 2023– 3<sup>ème</sup> étape », le mardi 6 juin 2023 dans notre Commune, prévue entre 15h30 et 16h sur la RD1 en provenance de Nervieux - puis direction RD 38 vers Saint Georges de Baroille, dans toute la traversée de l'agglomération, soit Avenue de Pralong puis Rue de la Loire.

Vu le dossier de l'A.S.O. (Amaury Sport Organisation),

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique sur le parcours de la course dans l'agglomération.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Le stationnement** de tous véhicules sera interdit à partir du lundi 5 juin 2023 à 21h et jusqu'au mardi 6 juin 2023 fin de la course sur la RD1 et RD38 dans la traversée de l'agglomération soit : Avenue de Pralong puis Rue de la Loire.

**La circulation** sera interdite sur la RD 1 et RD 38 dans la traversée de l'agglomération, hors véhicules de services et de secours :

- 45 minutes dans le sens inverse de la course avant le passage du premier coureur, soit environ à 14h45 min.

- 30 minutes dans le sens de la course avant le passage du premier coureur, soit environ 15h.

La circulation sera rétablie dans les 2 sens, 10 minutes après le passage de la voiture balai, soit vers 16h10 environ et en tout état de cause dès que les circonstances le permettront.

**ARTICLE 2 : Signalisation** : Les conditions d'écoulement du trafic seront balisées, de manière apparente, par une signalisation appropriée à la charge et à la responsabilité des organisateurs.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon le règlement en vigueur.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et tous agents assermentés sont chargés de l'exécution des mesures ci-dessus.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M le Sous-Préfet de Roanne,
- M. le Major de la Brigade de Gendarmerie de St Germain Laval,
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Directeur de l'A.S.O.
- Pour l'affichage.

A St Germain Laval, le 17 mai 2023

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND